

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 mai 2023 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
Mme Sophie Gagnon
Mme Michèle Gamelin
M. Nicola Grenon
Mme Catherine Labbé
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Nathaniel Liberge
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Jasmin Roy
M. Philippe Roy
M. Stéphane Simard

SONT ABSENTS :

Mme Laetitia Ratté

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Dominique Lachapelle, directrice générale par intérim
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
Mme Sophie Dubé, directrice générale adjointe
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
Me Maeva Ferrer Sterlin, directrice par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires
M. Jean-François Beaulieu, directeur du Service des ressources financières
Mme Marie Trigo, directrice du Service des ressources éducatives
M. Steve Sinki, directeur du Bureau de la statistique et de l'imputabilité
M. Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
M. Gilles Locket, directeur du Service des technologies de l'information
Mme Geneviève Audy, directrice adjointe du Service des ressources humaines
Mme Julie Cliche, directrice de l'école Tourterelle et de l'école de l'Agora
Mme Marie-Claude Gagné, analyste à la Direction générale
Mme Karine Labelle, directrice adjointe du Service des ressources éducatives
Mme Caroline Lemay, directrice à la Direction générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

Mme Marjorie Noël, directrice de l'école Monseigneur-A.-M.-Parent
Mme Charlène Ouellette, coordonnatrice du Service des ressources éducatives
Mme Maude Parisella, directrice de l'école Hubert-Perron

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Nicola Grenon, président, déclare la séance ouverte. Il est 20 h 17.

82-CA-2022-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pier-Olivier Lacoursière :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes de la directrice générale suppléante
 - 5.1.1. Décisions de la directrice générale suppléante se finissant le 12 mai 2023
 - 5.1.2. Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
 - 5.1.3. Rapport des activités de la directrice générale suppléante
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1. Modification – composition du CÉ de l'école primaire Gentilly/Boisé des lutins
 - 6.2. Dépôt d'un rapport du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie
 - 6.3. Dépôt du procès-verbal de la séance de désignation d'un membre de la communauté
 - 6.4. Dépôt – prestation de serment
 - 6.5. Dépôt – Déclarations en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
 - 7.1. Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail
 - 7.2. Présentation des plans d'effectifs du personnel de direction
 - 7.3. Présentation des plans d'effectifs du personnel administrateur
 - 7.4. Processus de sélection d'un(e) directeur(trice) général(e) – mise en place d'un comité
 - 7.5. Non-renouvellement du personnel enseignant
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

- 8.1. Octroi de contrat et demande d'aide financière – agrandissement de l'école primaire Paul-Chagnon
- 8.2. Octroi de contrat et demande d'autorisation de contracter un emprunt à la charge du CSS Marie-Victorin pour l'agrandissement de l'école primaire Rabeau
9. Points d'information
10. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

83-CA-2022-2023

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

84-CA-2022-2023

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Migner que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles, s'adresse au conseil d'administration dans le but de positivement influencer le débat d'idées sur le profil de dirigeant recherché pour l'organisation.

DÉPÔT – LETTRE

La lettre lue par M. Éric Lafrance est déposée.

M. Joël Boucher s'adresse au conseil d'administration au sujet de la résolution 81-CA-2022-2023. Il soulève des questions concernant les motifs au soutien de cette décision et ses impacts.

M. Christian Hinse, représentant de l'AQCS et M. Bernard Gagné, représentant de l'AQPDE, témoignent au conseil d'administration leur appui dans le cadre de

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

la démarche de nomination d'un(e) directeur(rice) général(e). Au nom de leurs membres, ils mettent l'emphase sur les valeurs que devrait incarner un(e) directeur(rice) général(e). Ils témoignent également de l'importance de mettre en place une tribune afin de s'assurer que ces valeurs se reflètent au quotidien, et ce, de façon à permettre la réalisation de la mission du centre de services scolaire.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUPPLÉANTE

DECISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTERIM POUR LA PÉRIODE SE FINISSANT LE 12 MAI 2023

Mme Lachapelle présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 12 mai 2023.

Mme Catherine Labbé quitte la séance, il est 21 h 08. Elle réintègre la rencontre, il est 21 h 10.

85-CA-2022-2023

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

CONSIDÉRANT que l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que, pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite (PEVR) cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation (le ministre) peut déterminer, pour l'ensemble des centres de services scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée;

CONSIDÉRANT que le plan d'engagement vers la réussite est élaboré en réponse aux besoins du milieu et s'inscrit dans une démarche favorisant la

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le MEQ, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun;

CONSIDÉRANT que le plan d'engagement vers la réussite doit tenir compte des obligations suivantes :

- être cohérent avec les orientations et les objectifs du plan stratégique du ministère (LIP, article 209.1);
- répondre, le cas échéant, aux attentes signifiées par le ministre en ce qui a trait à la détermination d'orientations, d'objectifs ou de cibles (LIP, article 459.2);
- harmoniser la période couverte par le plan d'engagement vers la réussite avec celle du plan stratégique du ministère (LIP, article 209.1) ;
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- présenter les éléments suivants (LIP, article 209.1) :
 - la description du contexte dans lequel le centre de services scolaire évolue;
 - les orientations et les objectifs retenus ainsi que les cibles visées au terme de la période couverte par le plan d'engagement vers la réussite;
 - les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs retenus et les cibles visées;
 - une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit transmettre au ministre de l'Éducation, un plan d'engagement vers la réussite approuvé par le conseil d'administration (LIP, article 209.1);

CONSIDÉRANT que le ministre peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'un centre de services scolaire, lui demander de procéder à des modifications afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2;

CONSIDÉRANT que dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, le centre de services scolaire doit consulter notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissements, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

CONSIDÉRANT que le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les diverses consultations effectuées auprès des groupes et comités ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT les recommandations reçues de la part des groupes et comités ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT la proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves d'approuver le projet de plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire Marie- Victorin pour la période 2023-2027, tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Gagnon de :

1° APPROUVER le Tableau des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles du PEVR du Centre de services scolaire Marie-Victorin pour la période 2023-2027, tel que présenté;

2° AUTORISER la transmission pour approbation, dans les plus brefs délais, au ministre de l'Éducation d'un plan d'engagement vers la réussite essentiellement conforme aux informations présentées dans le Tableau des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles du PEVR du Centre de services scolaire Marie- Victorin pour la période 2023-2027, tel que présenté;

3° AUTORISER la directrice générale à mettre en œuvre la présente décision et à signer tout document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Mme Lachapelle présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 18 avril dernier.

DÉPÔT – LETTRE DE DÉMISSION

Mme Lachapelle dépose une lettre de démission du poste de directrice générale suppléante, laquelle prendra effet le 30 juin 2023.

86-CA-2022-2023

NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame France Blouin, directrice générale adjointe en date du 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT le déploiement d'un processus de sélection d'une direction générale adjointe par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection formé par le conseil d'administration le 18 avril 2023 par la résolution 69-CA-2022-2023;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de combler le poste de direction générale adjointe qui sera vacant au 30 juin 2023 dès maintenant pour assurer une transition harmonieuse;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau de :

1° NOMMER Mme Marjorie Noël à titre de direction générale adjointe, à compter du 1^{er} juillet 2023 sur ce poste;

2° MANDATER Mme Dominique Lachapelle, directrice générale par intérim du Centre de services scolaire pour convenir des modalités d'entrée en fonction et des conditions de travail de Mme Marjorie Noël pour signer le contrat de travail et tout document requis à ces fins ainsi que pour agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

La séance publique est suspendue de 21 h 26 à 21 h 45.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

87-CA-2022-2023

MODIFICATION – COMPOSITION DU CÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE GENTILLY/BOISÉ-DES-LUTINS

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la composition des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement relève du centre de services scolaire, en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

8

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

CONSIDÉRANT qu'après consultation des parents et des membres du personnel, ceux-ci souhaitent un conseil d'établissement formé de cinq (5) parents, de cinq (5) membres du personnel et de deux (2) représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'établissement no. CE 22-23-03 recommandant la modification telle que proposée;

CONSIDÉRANT que la direction de l'établissement demande à ce que la composition du conseil d'établissement soit celle proposée;

CONSIDÉRANT que la composition proposée respecte les exigences de l'article 42 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter la composition proposée;

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux de :

1° MODIFIER la composition du conseil d'établissement de l'école primaire Gentilly/Boisé-des-Lutins comme suit :

Composition : cinq (5) parents, cinq (5) membres du personnel dont quatre (4) enseignants, et un (1) membre du personnel du service de garde, et deux (2) représentants de la communauté;

2° MODIFIER le document « Composition officielle des conseils d'établissement » pour y inclure la composition du conseil d'établissement de cette école tel que prévu ci-dessus.

Mme Dominique Migner se retire du vote.

Adoptée à l'unanimité

À ce moment de la rencontre, M. Nicola Grenon se retire des délibérations et du vote. Il est 21h47.

Mme Geneviève Lamoureux agit à titre de présidente pour le sujet suivant.

88-CA-2022-2023

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT le rapport (*en annexe confidentielle jointe à la présente résolution*) reçu du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie le 26 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'article 34 al. 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (le Règlement) qui prévoit que le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT l'article 35 al. 1 du Règlement qui prévoit que le conseil d'administration vote sur le rapport à la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé;

CONSIDÉRANT le mandat du comité de gouvernance et d'éthique d'assister les membres du conseil d'administration dans l'application des normes d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT l'opportunité de confier au comité de gouvernance et d'éthique le mandat de recommander au conseil d'administration le suivi à donner au rapport (*en annexe confidentielle jointe à la présente résolution*) reçu.

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau de :

1° PRENDRE ACTE du dépôt du rapport (*en annexe confidentielle jointe à la présente résolution*) du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

2° MANDATER le comité de gouvernance et d'éthique pour recommander au conseil d'administration le suivi à y donner.

Adoptée à l'unanimité

À ce moment de la rencontre, M. Nicola Grenon réintègre la rencontre. Il est 21h52.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Le procès-verbal de la séance de désignation d'un membre représentant la communauté, tenue conformément à l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, est déposé pour consignation dans le livre des délibérations du centre de services scolaire :

Mme Michèle Gamelin a été désignée à titre de membre représentant la communauté au titre d'une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour un mandat se terminant au 30 juin 2025.

DÉPÔT – PRESTATION DE SERMENT

La nouvelle membre du conseil, Mme Michèle Gamelin, ayant dûment prêté serment devant la directrice générale par intérim le 23 mai 2023, conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le formulaire en faisant état est déposé.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

DÉPÔT – DÉCLARATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le membre suivant a déposé sa déclaration en vertu de l'article 4, dûment remplie et signée :

Mme Michèle Gamelin

Les membres suivants ont déposé leurs déclarations modifiées en vertu de l'article 12, dûment remplies et signées :

Mme Catherine Labbé
M. Nathaniel Liberge

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

89-CA-2022-2023

ADOPTION DE LA POLITIQUE VISANT À PROMOUVOIR LA CIVILITÉ ET À PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées à la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi sur la santé et sécurité au travail* depuis l'adoption de la politique actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin ») de déployer les meilleures pratiques en termes de prévention du harcèlement psychologique et de la violence au travail en se positionnant comme employeur de choix, et ce, en toute cohérence avec sa mission éducative;

CONSIDÉRANT les différentes consultations effectuées auprès des parties concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière :

QUE la Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail soit adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

90-CA-2022-2023

PLANS D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE DIRECTION

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs du personnel de direction en vue de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 17 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Labbé :

1° QUE le plan d'effectifs 2023-2024 pour les directions d'établissement soit adopté;

2° QUE les membres de la direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis en fonction des besoins de la clientèle.

Adoptée à l'unanimité

91-CA-2022-2023

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs personnel administrateur en vue de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 17 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par M. Nathaniel Liberge :

1° QUE le plan d'effectifs 2023-2024 pour le personnel administrateur soit adopté;

2° QUE les membres de la direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis au besoin en cours d'année.

Adoptée à l'unanimité

92-CA-2022-2023

HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que l'article 167 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au conseil d'administration de décréter le huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Simard :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

QUE les délibérations à partir de ce moment se tiennent à huis clos conformément à ce qui est prévu à l'article 167 de la *Loi sur l'instruction publique*, en autorisant la directrice générale suppléante à être présente durant ces discussions.

Adopté à l'unanimité

Les délibérations se poursuivent à huis clos. Il est 22 h 19.

93-CA-2022-2023

LEVÉE DU HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Brosseau :

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté à l'unanimité

Les délibérations reprennent en séance publique. Il est 22 h 33.

**PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN(E) DIRECTEUR(RICE) GÉNÉRAL(E) –
MISE EN PLACE D'UN COMITÉ**

CONSIDÉRANT la démission du directeur général;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'administration d'enclencher dès à présent un processus de sélection d'un(e) directeur(rice) général(e);

CONSIDÉRANT l'article 193.1, dernier alinéa, de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ., c. I-13.3, ci-après appelée « LIP ») qui prévoit que le conseil d'administration peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *LIP* qui prévoit le pouvoir du conseil d'administration de nommer un(e) directeur(rice) général(e);

IL EST PROPOSÉ par : Mme Dominique Migner de:

1. **CRÉER** un comité du conseil d'administration, pour agir à titre de comité de sélection, et y nommer, en plus de la directrice générale suppléante, les administrateurs suivants à titre de membres :
 - M. Nicolas Brosseau
 - M. Bruno Marcoux
 - Mme Geneviève Lamoureux
 - Mme Michèle Gamelin

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

13

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

Ainsi que le président du conseil d'administration, M. Nicola Grenon qui y siègera d'office.

2. MANDATER le comité ainsi créé pour :

- a) Élaborer une démarche de sélection pour le poste de directeur(rice) général(e);
- b) Mettre à jour le profil de compétences recherché pour le comblement du poste de directeur(rice) général(e);
- c) Procéder à l'affichage de poste requis;
- d) Procéder au processus de sélection;
- e) Présenter aux administrateurs une recommandation pour le choix du candidat;

3. AUTORISER le comité de sélection précédemment mentionné à recourir, au besoin, aux services professionnels d'une ou plusieurs firme(s) spécialisée(s) afin de l'assister dans la réalisation des différents volets de son mandat;

4. AUTORISER le président du conseil d'administration à signer tout contrat à cet effet.

94-CA-2022-2023

AMENDEMENT

Il est proposé par Mme Sylvie Côté d'amender la résolution « Processus de sélection d'un(e) directeur(rice) général(e) – mise en place d'un comité » pour y ajouter le « considérant » suivant :

CONSIDÉRANT les représentations faites lors de la parole au public quant au profil de compétence et au processus de sélection visant à pourvoir le poste de directeur(rice) général(e);

Adoptée à l'unanimité

95-CA-2022-2023

PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN(E) DIRECTEUR(RICE) GÉNÉRAL(E) – MISE EN PLACE D'UN COMITÉ

CONSIDÉRANT la démission du directeur général;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'administration d'enclencher dès à présent un processus de sélection d'un(e) directeur(rice) général(e);

CONSIDÉRANT l'article 193.1, dernier alinéa, de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ., c. I-13.3, ci-après appelée « LIP ») qui prévoit que le conseil

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

14

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

d'administration peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *LIP* qui prévoit le pouvoir du conseil d'administration de nommer un(e) directeur(ice) général(e);

CONSIDÉRANT les représentations faites lors de la parole au public quant au profil de compétence et au processus de sélection visant à pourvoir le poste de directeur(ice) général(e);

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Migner de:

1. CRÉER un comité du conseil d'administration, pour agir à titre de comité de sélection, et y nommer, en plus de la directrice générale suppléante, les administrateurs suivants à titre de membres :

- M. Nicolas Brosseau
- M. Bruno Marcoux
- Mme Geneviève Lamoureux
- Mme Michèle Gamelin

Ainsi que le président du conseil d'administration, M. Nicola Grenon qui y siègera d'office.

2. MANDATER le comité ainsi créé pour :

- a) Élaborer une démarche de sélection pour le poste de directeur(ice) général(e);
- b) Mettre à jour le profil de compétences recherché pour le comblement du poste de directeur(ice) général(e);
- c) Procéder à l'affichage de poste requis;
- d) Procéder au processus de sélection;
- e) Présenter aux administrateurs une recommandation pour le choix du candidat;

3. AUTORISER le comité de sélection précédemment mentionné à recourir, au besoin, aux services professionnels d'une ou plusieurs firme(s) spécialisée(s) afin de l'assister dans la réalisation des différents volets de son mandat;

4. AUTORISER le président du conseil d'administration à signer tout contrat à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

15

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

96-CA-2022-2023

NON RENDEMENT PERSONNEL ENSEIGNANT POUR INCAPACITÉ

CONSIDÉRANT l'évaluation faite des dossiers des membres du personnel enseignant étant en invalidité depuis plus de 104 semaines;

CONSIDÉRANT que six (6) membres du personnel enseignant ont été déclarés inaptes de façon totale et permanente à occuper tout emploi par leur médecin traitant;

CONSIDÉRANT qu'un (1) membre du personnel enseignant a été déclaré inapte de façon totale et permanente d'occuper son emploi d'enseignant par son médecin traitant et que cette personne n'a pas donné suite à la demande du Service des ressources humaines de débiter un processus d'accommodement;

CONSIDÉRANT que ces sept (7) membres du personnel enseignant ont été appelés par le secteur de la santé au travail du Service des ressources humaines et que le syndicat a été informé conformément aux dispositions prévues à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité des ressources humaines de procéder au non-rendement de ces sept (7) membres du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines en ce qui a trait au maintien du lien d'emploi en pareil contexte.

IL EST PROPOSÉ par M. Nathaniel Liberge de :

APPROUVER le non-rendement des sept (7) membres du personnel enseignant concernés.

Adoptée à l'unanimité

Mme Catherine Labbé quitte la séance, il est 22 h 42. Elle réintègre la rencontre, il est 22 h 44.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES

97-CA-2022-2023

DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET OCTROI DE CONTRAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PAUL-CHAGNON DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT À LONGUEUIL

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ), émise en date du 20 août 2020, autorisant le CSS Marie-Victorin à réaliser, entre autres, le projet d'agrandissement de l'école primaire Paul-Chagnon dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier des charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les soumissions de quatre (4) entrepreneurs se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement du soutien financier est requis pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la conception du projet a été reçue favorablement par le MEQ;

CONSIDÉRANT la recommandation du consortium en architecture « Smith Vigeant | Jodoin Lamarre Pratte architectes » représenté par la firme « Jodoin Lamarre Pratte architectes inc. » d'octroyer le contrat à « **Marieville Construction Inc.** »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

1° QUE soit autorisée la présentation au MEQ d'une demande de financement supplémentaire pour ce projet d'une valeur de **15 358 798 \$** (avant taxes);

2° QUE le contrat pour l'appel d'offres 043-043-67043 – Agrandissement de l'école primaire Paul-Chagnon dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil soit accordé à l'entrepreneur « **Marieville Construction Inc.** » pour un montant de **21 980 254 \$** (avant taxes), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du **28 avril 2023** déposé par le Service des ressources matérielles et ce, conditionnellement à l'acceptation, par le MEQ, de la demande de financement additionnel dans le cadre de ce projet;

3° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

17

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

98-CA-2022-2023

Adoptée à l'unanimité

OCTROI DE CONTRAT ET DEMANDE D'AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE RABEAU À SAINT-LAMBERT

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ), émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin) à réaliser, entre autres, le projet d'agrandissement de l'école primaire Rabeau à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la résolution #64-CA-2022-2023 du conseil d'administration du 28 mars 2023 qui autorisait l'octroi d'un contrat à l'entrepreneur « *Construction Socam Ltée* » conditionnellement à l'acceptation par le MEQ d'une demande d'aide financière au montant de **16 398 827,42 \$** (avant taxes);

CONSIDÉRANT la lettre du 10 mai 2023 du MEQ qui accordait une aide financière de **12 791 649 \$** (avant taxes) représentant un financement insuffisant de **3 607 178,42 \$** (avant taxes) pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que le CSS Marie-Victorin, conformément aux articles 288 et 289 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et à l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* (LAF), doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation pour contracter un emprunt à sa charge afin de financer les fonds manquants pour la réalisation de ce projet d'investissement;

CONSIDÉRANT la nécessité que soit levée la condition de financement supplémentaire de **16 398 827,42 \$** (avant taxes) afin que puisse être octroyé le contrat à l'entrepreneur « *Construction Socam Ltée* » pour la construction de l'agrandissement de l'école Rabeau;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt à la charge du CSS Marie-Victorin au montant de **3 900 000 \$** pourrait s'avérer nécessaire pour obtenir les fonds requis pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles, du Service des ressources financières et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jasmin Roy :

1° QUE soit autorisée la présentation d'une demande au MEQ pour contracter un emprunt à la charge du CSS Marie-Victorin au montant de **3 900 000 \$**;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

2° QUE la direction générale ou la direction du Service des ressources financières soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la décision relative à un emprunt à la charge du CSS Marie-Victorin pour le projet d'agrandissement de l'école Rabeau, et à signer tout document requis à cette fin;

3° QUE soit autorisée la levée de la condition relative au financement supplémentaire de **16 398 827,42 \$** (avant taxes) afin que puisse être octroyé le contrat à l'entrepreneur « *Construction Socam Ltée* » pour la construction de l'agrandissement de l'école Rabeau;

4° QUE le contrat pour l'appel d'offres 049-049-67049 – Agrandissement de l'école primaire Rabeau à Saint-Lambert soit accordé à l'entrepreneur « *Construction Socam Ltée* » pour un montant de **27 873 213,50 \$** (avant taxes), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 février 2023 déposé par le Service des ressources matérielles lors de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2023;

5° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 51.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

